

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	10	9

Date de convocation 14 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 04-2025

**OBJET : VOTE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2024**

**Le 21 mars 2025
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé er représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Marc HUAN

SECRETAIRE - M. CLEMENÇON Christian

► COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement = 258 518.43 €

Recettes de fonctionnement = 265 335.06 €

=> Excédent de fonctionnement 2024 = + 6 816.63 €

Report 2023 en section de fonctionnement (R002) = 41 653.51 €

Total fonctionnement :

Dépenses = 258 518.43 € Recettes = 265 335.06 €

=> **excédent ► 48 470.14 €**

Investissement :

Dépenses d'investissement = 75 291.64 €

Recettes d'investissement = 164 991.99 €

=> Excédent d'investissement 2024 = 89 700.35 €

Report 2023 en section d'investissement = - 54 452.23 €

Total Investissement :

Dépenses totales = 75 291.64 € Recettes = 164 991.99 €

=> **excédent ► 35 248.12 €**

**Après présentation, le compte financier unique 2024 de la COMMUNE est
approuvé à : 9 voix POUR (le Maire ne prenant pas part au vote)**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Céline OUDIN, Maire

